



Problèmes avec mandataire judiciaire

Par **David31150**, le **18/03/2019** à **15:03**

Bonjour,

Je travaillais dans une société, seul salarié, dont la liquidation judiciaire a été prononcée le 22 janvier 2019. Le 31 janvier 2019 j'ai été convoqué par le mandataire judiciaire qui m'a remis le dossier csp et lors de cet entretien nous avons revu ensemble les créances à mon égard.

Le 15 février j'ai ramené en mains propres mon dossier csp avec toutes les pièces justificatives demandées. Le délais de réflexion c'est terminé le 21 février. Depuis aucunes nouvelles du mandataire. Malgré les relances téléphoniques et les mails dont je n'ai aucune réponse, mon dossier csp n'a pas été transmis à pôle emploi et le relevé de créances n'est pas établi.

Voilà presque deux mois que la situation traîne je compte saisir un avocat spécialisé car sans revenus je bénéficie de l'aide juridictionnelle. Est-ce que cet avocat peut contraindre le cabinet du mandataire à effectuer les démarches plus rapidement? Est-ce qu'un texte de loi qui encadre l'activité des mandataires judiciaires existe?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Visiteur**, le **20/03/2019** à **21:53**

Bonjour

Envoyez un recommandé à ce mandataire pour qu'il fasse passer au POLE EMPLOi et n'hésitez pas à faire le siège de son bureau.

Par **David31150**, le **20/03/2019** à **22:23**

Un recommandé est déjà parti, pas de réponse. L'accès aux bureaux est contrôlé par une secrétaire qui décide ou non d'ouvrir la porte principale... pôle emploi m'a confirmé qu'à cause d'eux , j'ai perdu un mois de suivi csp avec un conseiller. Est-ce qu'une requête aux prud'hommes est la seule solution si rien ne bouge?